



**AIDE ET SOINS A DOMICILE**

# **RAPPORT ANNUEL COMPTES 2007**

**Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile**

Zähringerstrasse 15, 3012 Berne, tél.: 031-300 51 51, fax: 031-300 51 50,  
e-mail: [info@spitexbe.ch](mailto:info@spitexbe.ch), homepage: [www.spitexbe.ch](http://www.spitexbe.ch)

Faites vous-même de la publicité grâce  
aux articles d'ASAD si appréciés!



Les détails vous trouverez online : [www.spitexbe.ch/shop](http://www.spitexbe.ch/shop)

---

## Sommaire

1. Comité et secteurs .....	2
2. Secrétariat.....	3
3. Le point de vue de la présidente.....	4
4. Le point de vue du directeur .....	6
5. Projets et prestations .....	8
5.1. Acceptation des nouveaux standards.....	8
5.2. La régionalisation est en bonne voie .....	9
5.3. Santéuisse / Facturation complémentaire.....	10
5.4. Développement de la branche .....	12
5.5. Loi sur l'assurance-maladie.....	13
5.6. Protection des données .....	14
5.7. Publications .....	15
5.8. Aide et soins à domicile aux enfants.....	16
5.9. Soins, encadrement et aide ménagère.....	17
5.10. Renforcer les relations avec les membres .....	17
5.11. Formation: Nouvelle orientation.....	18
6. Commission paritaire de confiance (CPC).....	19
7. Office de médiation pour les questions du troisième âge et les homes.....	19
8. Représentation de l'Association dans diverses instances .....	20
9. Comptes annuels et bilan 2007 .....	23
10. Commentaires relatifs aux comptes annuels 2007.....	25
11. Rapport de l'organe de révision .....	26
12. Glossaire .....	27

---

## 1. Comité et secteurs



*De gauche à droite: Regula Stähli, Elisabeth Stettler, Wolfgang Scholz, Rahel Gmür, Lisa Humbert-Droz, Claudine Böhlen, Daniel Kettiger.*

<b>Lisa Humbert-Droz</b>	Présidente	Case postale 6622, 3001 Berne
<b>Daniel Kettiger</b>	Vice-président secteur «Finances»	Case postale 1264 3401 Berthoud
<b>Claudine Böhlen</b>	Membre du comité, secteur «Relations publiques»	Spitalackerstrasse 25 3013 Berne
<b>Rahel Gmür</b>	Membre du comité, secteur «Développement de la branche» et «Formation»	Falkenplatz 9 3012 Berne
<b>Wolfgang Scholz</b>	Membre du comité, secteur «Soins, encadrement et aide ménagère»	Schützenweg 243 3550 Langnau i.E.
<b>Regula Stähli</b>	Membre du comité, secteur «Relations avec les membres»	Weyermattstrasse 57 2560 Nidau
<b>Elisabeth Stettler</b>	Membre du comité, secteur «Prestations»	Thunstrasse 10 3700 Spiez

## 2. Secrétariat

Zähringerstrasse 15, 3012 Berne, tél.: 031 300 51 51, fax: 031 300 51 50,  
e-mail: [info@spitexbe.ch](mailto:info@spitexbe.ch), homepage: [www.spitexbe.ch](http://www.spitexbe.ch)



*De gauche à droite: Sandra Lüchinger, Jürg Schläfli, Beatrice Tschannen, Iris Meyer.*

<b>Jürg Schläfli</b>	Directeur
<b>Sandra Lüchinger</b>	Responsable des commandes de matériel
<b>Iris Meyer</b>	Jusqu'au 31.08.2007, assistante du directeur Dès le 01.09.2007, responsable des publications
<b>Beatrice Tschannen</b>	Dès le 01.09.2007, assistante du directeur
<b>Claudia Weiss Gerber</b>	Jusqu'au 31.08.2007, responsable des publications

### Mandats

#### Traductions:

Anne-Lise Greber-Borel, Zollikofen

#### Conseil juridique:

Andreas Danzeisen, AD!VOKATE, Berne

Gregor Ruh, Bureau de droit du travail, Thoune

#### Vérificateurs comptes:

Revisia SA, Société fiduciaire, Bienne

### 3. Le point de vue de la présidente



Chère lectrice,  
Cher lecteur,

Vous tenez entre vos mains le rapport annuel 2007. Un mince cahier sans prétention de design, sans photos hardies, sans fioritures. Et malgré tout il vaut la peine d'être lu car l'objectif de cette brochure est ambitieux. Nous voulons vous montrer les thèmes et les défis qui ont marqué le monde de l'aide et des soins à domicile (ASAD) en général et celui du canton de Berne, le nôtre, en particulier. Apprenez comment la branche de l'ASAD évolue, quels changements colossaux ont déjà été entrepris et lesquels sont encore à venir.

Des faits patents attestent les changements de la branche de l'ASAD dans le canton de Berne.

#### **Le nombre d'organisations d'ASAD dans le canton de Berne**

Voici cinq ans, il y avait 140 organisations dans le canton, alors qu'il n'y en a plus aujourd'hui que 85 et que ce chiffre va encore baisser. Certes, la taille d'une organisation d'ASAD n'est pas, en soi, une garantie de qualité. Je suis toutefois profondément convaincue que celui qui subsistera sur le marché des soins ambulatoires du futur sera celui qui a une certaine taille. Elle est nécessaire pour nous permettre de remplir notre mission de prise en charge aussi à l'avenir. Par le biais de la concentration opérée dans notre branche, nous gagnerons à long terme en importance face aux milieux politiques, aux autres prestataires de services et aux caisses-maladie.

#### **Les standards avec indicateurs pour les prestations d'ASAD**

A plus de deux tiers des voix, les délégués ont dit oui aux standards globaux lors de leur assemblée du 26 avril 2007. Cela est d'autant plus remarquable que satisfaire à ces standards implique pour chaque organisation d'ASAD des conséquences étendues. C'est un oui au changement, la disposition à suivre de nouvelles voies et tout à la fois un oui à la chance unique de se profiler à long terme dans le secteur de la santé publique comme le partenaire le plus important du domaine ambulatoire. Je suis sûre que nos organisations sauront saisir cette chance. L'association cantonale soutient les organisations dans la mise en œuvre des standards en développant des outils de travail centralisés.

#### **Santésuisse**

La convention tarifaire signée à fin 2007 ne répond pas – comme tous les contrats qui sont conclus entre partenaires occupant des positions divergentes – sur tous les points à nos souhaits mais il ne répond pas non plus sur tous les points à ceux de santésuisse. La collaboration avec santésuisse a évolué vers un partenariat permettant ainsi de mieux résoudre les questions conflictuelles. Cela s'est démontré en ce qui concerne le problème âprement discuté de la facturation complémentaire des prestations de soins de base. Les organisations d'ASAD ont facturé la différence de tarif dans le domaine des soins et dans celui des soins de base dans les situations simples en accomplissant un travail de fourmi méticuleux. Concernant les soins de

base dans les situations complexes, santésuisse a remboursé la différence à raison d'un forfait de 1,8 mio de francs versés au canton et aux communes.

### **Formation**

La branche de l'ASAD est fort bien représentée dans le milieu de la politique de formation aussi bien cantonale que nationale. Nous sommes excellentement représentés au sein de l'Organisation du monde du travail (ORTRA) du canton de Berne. D'entente avec le Centre de compétence de Gérontologie de la Haute école spécialisée de Berne ainsi qu'avec d'autres partenaires, nous avons soutenu le développement du «Diploma of Advanced Studies» (DAS) sur le thème du soutien apporté aux proches et aux bénévoles.

***Nous avons besoin de personnel formé et qualifié à tous les niveaux.***

### **Places de formation**

En tant que branche, le domaine de la formation est fortement sollicité. Les organisations d'ASAD sont appelées à investir dans des places de formation. Investir ne signifie pas seulement fournir des prestations

d'ordre financier mais également un engagement sur le plan personnel et des idées à défendre. Nous avons besoin de personnel formé et qualifié à tous les niveaux. Si nous ne disposons pas d'une quantité suffisante de personnes formées, il nous manque la condition majeure pour maîtriser les demandes futures: des collaboratrices et des collaborateurs compétents!

L'évolution va se poursuivre au même rythme. Les prochains défis nous attendent déjà: l'interconnexion accrue avec les autres fournisseurs de prestations, les forfaits par cas hospitaliers et leurs répercussions sur notre travail. Nous sommes sur la bonne voie, nous gardons nos objectifs en vue et laissons les fioritures à d'autres!

***Un chaleureux merci pour votre engagement dans la cause de l'ASAD!***

Il me tient à cœur de vous remercier chaleureusement: vous les collaboratrices et les collaborateurs de nos organisations d'ASAD, leurs directions et leurs comités, toutes les personnes qui nous soutiennent issues des cercles politiques ou de l'administration, mes collègues du comité et notre directeur ainsi que les collaboratrices du secrétariat.

**Lisa Humbert-Droz**

#### 4. Le point de vue du directeur



##### **2007 – une année dédiée aux projets**

De nos jours, sans projets il ne se passe rien. Par cette affirmation quelque peu désinvolte, je veux dire

qu'il est utile pour les organisations et les entreprises de saisir l'occasion de travailler dans le cadre de projets structurés afin de continuer à se développer dans les termes de rapidité et de flexibilité désirées et requises.

Les projets menés à terme et réussis apportent beaucoup de satisfaction et libèrent des énergies permettant d'aborder de nouveaux thèmes. Souvent, la totalité des objectifs n'est pas atteinte. Toutefois, les projets génèrent une forte dynamique dans l'organisation et lui permettent de se positionner dans une perspective d'avenir au sein d'un contexte en rapide changement. Pour nous aussi, l'année 2007 a été marquée par divers projets.

Il s'agit par exemple de notre nouveau site **internet**. Ce médium prend toujours plus d'importance pour l'échange d'informations entre nos organisations et l'association cantonale. La statistique montre que notre nouveau site est désormais utilisé de façon plus intense. Les informations peuvent être consultées et transmises directement et rapidement. Notre site internet est aussi une plate-forme de savoirs qui rassemble de nombreuses connaissances du domaine de l'ASAD et qui est mise à la disposition de tous de manière structurée. Notre site offre un potentiel de pres-

tations de services encore plus vaste, raison pour laquelle il sera constamment développé.

Durant le premier semestre, nous avons également contrôlé et mis au point les **Directives d'engagement** pour le personnel d'aide et de soins à domicile du canton de Berne. Elles proposent désormais à nos organisations d'ASAD une bonne base pour leur développement ultérieur.

##### **Les Standards avec indicateurs pour les prestations d'aide et de soins à domicile**

adoptés lors de l'assemblée des délégués du 26 avril 2007 ont déclenché le lancement d'autres projets. Parmi ceux-ci nous en avons déjà entrepris trois au début de l'année sous revue: Critères d'affectation professionnels, Enquête à l'intention des collaborateurs et Nouveau modèle de procédure. Nous attaquerons en 2008 les projets Enquête à l'intention des clients et la mise sur pied d'une Gestion des plaintes. L'enquête à l'intention des collaborateurs est déjà prête et pourra être testée au printemps 2008 dans une phase pilote.

La **comptabilité analytique et par prestation** se profile de plus en plus comme un sujet d'actualité récurrent. Le guide élaboré en groupe de projet permet aux organisations d'ASAD d'accéder plus aisément au manuel Finances de l'ASSASD. Il constitue en outre un outil d'entrée en matière comportant peu d'informations mais des infos majeures. Il est clair qu'une comptabilité transparente et professionnelle est importante pour la gestion d'une exploitation mais elle l'est également en tant qu'outil de négociations face à nos partenaires finan-



ciers. Nous allons apporter notre soutien aux organisations d'ASAD en proposant des cours appropriés durant l'année 2008.

Nous avons pu achever, quant à son contenu, un autre projet majeur en 2007, soit les **Lignes directrices de protection des données**. Ces dispositions ont été élaborées sous la houlette de Daniel Kettiger et avec le concours de représentant-e-s des organisations d'ASAD. Sur ce point aussi des cours sont proposés.

Sur le plan national nous travaillons avec 22 associations cantonales à une nouvelle conception de la **revue spécialisée «Schauplatz Spitex»**. Il s'agit de proposer *un seul* magazine spécialisé dans le secteur de l'ASAD pour tout l'espace alémanique. Le projet a déjà été ébauché et les travaux préparatoires battent leur plein. L'année 2008 sera placée sous le signe du nouveau concept.

**Jürg Schläfli**

### Saviez-vous que...

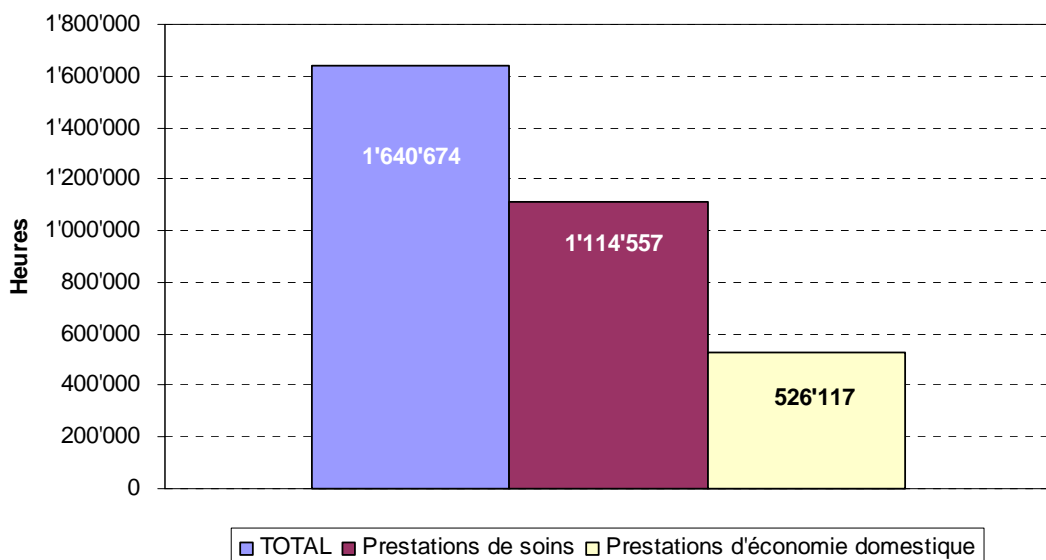
#### L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile en chiffres (Base 2006)

3'936 collaboratrices et collaborateurs occupent au total 1'642 postes à plein temps,

23'165 clientes et clients bénéficient de prestations de soins (OPAS),

12'705 clientes et clients bénéficient de prestations d'aide ménagère.

#### 2006 prestations aide et soins à domicile



**Source:** Statistique de l'aide et des soins à domicile dans le canton de Berne, relevé 2006, SAP-OPAH, septembre 2007

## 5. Projets et prestations

### 5.1. Acceptation des nouveaux standards

Le 26 avril 2007, les délégués ont adopté les «Standards avec indicateurs pour les prestations d'aide et de soins à domicile». Le résultat du vote, 126 voix contre 56 (sans abstentions), était sans ambiguïté. Une discussion animée a précédé le vote. Des voix critiques se sont exprimées dans le sens «le mieux est l'ennemi du bien», donnant à penser que le catalogue contenait trop de standards. D'autres étaient d'avis que les standards étaient uniquement axés sur les besoins des régions fortement peuplées et inappropriés aux régions de montagne. Les partisans des standards quant à eux ont fait valoir les arguments de la qualité et de la sécurité, qui font des nouveaux standards des outils d'avenir.

***En adoptant les standards, les délégués ont franchi un grand pas vers le futur.***

#### **Introduction d'outils de travail**

Pour permettre la mise en œuvre des nouveaux standards dans les organisations, il est prévu de mettre en place divers outils de travail. La plupart d'entre eux sont élaborés par les organisations elles-mêmes, quelques-uns sont mis en place par les services centraux. Il s'agit des deux outils dotés d'un délai d'introduction au 1.1.2009 (priorité A) et des trois outils dotés d'un délai d'introduction au 1.1.2011 (priorité B):

#### **Outils dotés de la priorité A**

- Critères d'affectation professionnels (standard 2.5.3). Ce standard prévoit que les collaborateurs sont affectés en fonction de leurs qualifications professionnelles.
- Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs (standard 3.3.3).

#### **Outils dotés de la priorité B**

- Enquête de satisfaction auprès des clients (standard 1.7.1),
- Gestion des plaintes (standard 1.7.2),
- Modèle de procédure (standard 2.5.1).

Tous ces outils sont élaborés sous la direction de l'Association cantonale bernoise d'ASAD en collaboration avec les représentant-e-s des organisations. En outre, Jan Guillaume, de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) est représenté dans chaque groupe de projet. Le groupe «Critères d'affectation professionnels» est dirigé par Wolfgang Scholz, membre du comité. Les autres groupes sont placés sous la direction de Jürg Schläfli, directeur de l'association cantonale d'ASAD.

Tous ces groupes de projet se sont mis au travail. Les outils seront mis à la disposition des organisations en temps utile, dans les délais fixés.

***Elisabeth Stettler***

## 5.2. La régionalisation est en bonne voie

En 2007 aussi le monde de l'ASAD a bougé un peu partout. Une nouvelle série de fusions est en voie de réalisation. Le OUI sans équivoque aux standards avec indicateurs a soulevé une vague de motivation. Compte tenu des demandes concernant la contribution de soutien qui nous sont parvenues, nous supposons que, au 01.01.2009, le nombre d'associations d'ASAD se stabilisera aux environs de 70.

La vague de régionalisations benoîse a incité d'autres cantons à se pencher sérieusement sur ce sujet. Raison pour laquelle nous avons mené des entretiens d'information et de conseils même au-delà des frontières cantonales. Dans une mesure toute aussi grande, nous avons reçu des demandes concernant notre manuel «Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile».

D'entente avec la Haute école spécialisée de Berne, domaine du «Social», nous avons pu en outre organiser à trois reprises un cours de formation continue.

### Les fusions permettent des nouveautés

Les défis mentionnés dans le rapport annuel 2006, comme par exemple

- les structures salariales très hétérogènes entre les organisations qui fusionnent,
- l'harmonisation des cultures vécues par chaque organisation,
- la redéfinition des rôles du personnel de direction existant,

ont conduit les acteurs du processus de fusion souvent jusqu'à la limite du possible. Abandonner les habitudes rôdées et éprouvées pour ren-

dre possible la nouvelle structure a représenté pour bien des membres de comité un défi émotionnel. Nous témoignons notre grande admiration à tous les participants pour le pas qu'ils ont franchi vers un futur très prometteur.

Certaines organisations ont décidé de faire le chemin avec des EMS et/ou des centres de soins. C'est une autre approche de nature à renforcer l'ASAD. Il sera intéressant de voir comment cette structure de collaboration/fusion s'établira à long terme.

### En bonne voie

Près de la moitié des associations d'ASAD se sont lancées sur le «chemin menant à Rome» (voir rapport annuel 2005, pages 10/11) d'une manière ou d'une autre. Aujourd'hui, elles sont soit déjà arrivées soit dans la dernière ligne droite. Il s'agit encore de donner à Rome (la branche de la santé), qui est soumise à une transformation radicale, une structure de base solide pour en fortifier l'organisation durablement. C'est la prochaine étape de développement importante dans le processus de fusion pour laquelle nous vous souhaitons à tous la poursuite d'une action efficace et enthousiaste.

Un grand merci à vous tous! Par votre engagement inlassable vous contribuez de façon essentielle au renforcement de la position de l'ASAD dans le secteur de la santé. Avec joie et satisfaction j'ai eu l'occasion de prendre part aux assemblées fondatrices de nouvelles associations et d'y ressentir une atmosphère pleine de promesses. Je vous en remercie tous également!

**Rahel Gmür**

### 5.3. Santésuisse / Facturation complémentaire

#### Convention tarifaire conclue

L'année 2007 a été marquée entre autres par les négociations avec santésuisse. Les nombreux rounds de discussions ont gravité autour de thèmes comme

- les qualifications minimales au niveau tarifaire,
- le temps d'intervention minimal,
- la liste des moyens et appareils (LiMA) et
- la nouvelle conception de la Commission paritaire de confiance (CPC).

#### Qualifications minimales contestées

Les qualifications minimales étaient contestées et ont été établies conformément à la nouvelle systématique de formation. Nous avons convaincu santésuisse de laisser le personnel de cycle secondaire II (ASSC, aide familial-e-s, etc.) effectuer les traitements de même que les soins de base dans les situations complexes, respectivement de facturer leurs prestations au tarif plus élevé. Au niveau du personnel d'assistance (p.ex. auxiliaire de santé, aide soignante) il y a désormais des restrictions en ce qui concerne les traitements et les soins de base dans les situations complexes. Il importe d'aborder les éventuelles difficultés de réalisation des directives de la manière la plus pragmatique possible. Il y a lieu de prendre au sérieux la critique des caisses-maladie visant l'affectation de personnel d'assistance au tarif plus élevé.

#### Une réglementation claire concernant la facturation du matériel à usage unique

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a fait entrer en vigueur au 01.07.2007 une nouvelle liste des moyens et appareils (LiMA) sur la base de laquelle les organisations d'ASAD ne sont plus habilitées à facturer le matériel à usage unique. Ce matériel est réputé déjà pris en compte dans le tarif. Avec la section de santésuisse canton de Berne nous nous sommes entendus sur l'arrangement ci-après:

Les organisations d'ASAD peuvent continuer à facturer ce matériel mais elles acceptent une réduction de 10% sur les prix de la LiMA. Nous avons ainsi une réglementation clairement applicable, contrairement à d'autres cantons. Les 10% de recettes manquantes pourraient être compensées par des achats communs.

#### Nouvel instrument de règlement des conflits

La nouvelle conception de la commission paritaire de confiance (CPC) donne aux assureurs maladie et aux organisations d'ASAD un nouvel instrument de règlement des conflits qui remplace le modèle actuel à deux niveaux comportant un Office de contrôle et un Office d'arbitrage. Avec cet outil, la nouvelle CPC s'offre la chance de régler à l'amiable la majeure partie des conflits et d'éviter de coûteuses procédures judiciaires. En outre, les caisses-maladie peuvent effectuer des controllings sur place selon une procédure aux règles claires, déjà appliquées dans d'autres cantons.

## «Soins de base»

### Forfait pour la facturation complémentaire

Après que le Conseil fédéral a rétroactivement augmenté, en juin 2006, les tarifs de l'ASAD, nos organisations ont connu un surcroît considérable de travail administratif pour établir les factures complémentaires des deux niveaux de tarif «évaluation et conseil» et «examens et traitements».

Nous saisissons l'occasion de remercier encore une fois chaleureusement toutes les organisations pour leur engagement accru, qui a valu la peine, autant pour l'ASAD que pour le canton et les communes et qui nous a placés dans une position favorable pour nos négociations avec santésuisse.

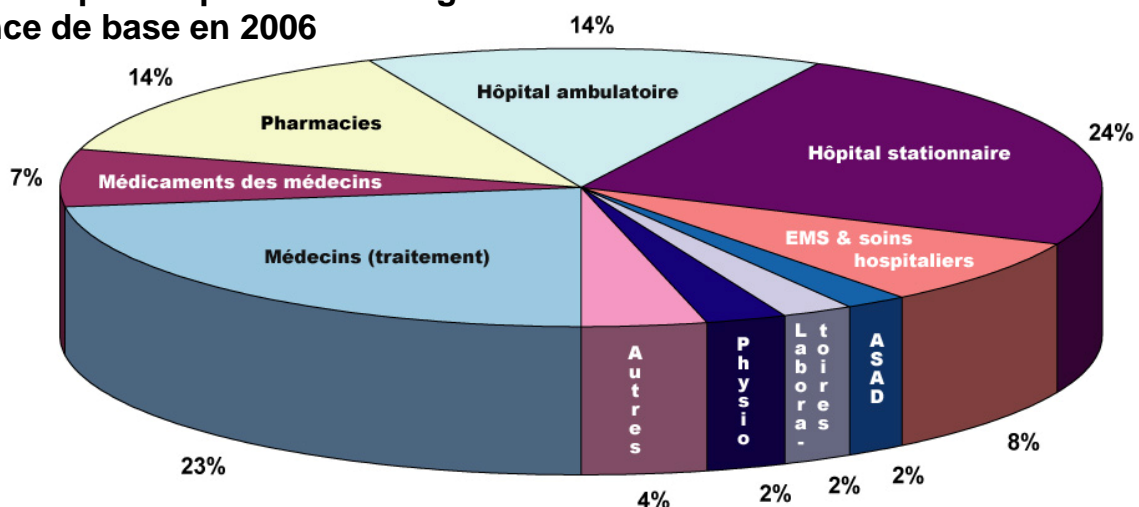
### La décision du Conseil fédéral est respectée

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a divisé les «soins de base» en situations simples et complexes, leur

attribuant des tarifs différenciés. Une facturation complémentaire à ce niveau aurait entraîné un travail démesuré pour les organisations d'ASAD. C'est pourquoi nous nous sommes obstinés et avons cherché le dialogue avec santésuisse bien que les perspectives d'aboutir dans cette négociation fussent estimées par tous des plus faibles. Nous n'avons pas accepté le premier refus de santésuisse. Après un second round de négociations, santésuisse nous a proposé de verser au canton un forfait de CHF 1,8 mio, correspondant à 70% du montant forfaitaire demandé. La moitié de cette somme revient aux communes via la compensation des charges. C'est ainsi que la décision du Conseil fédéral est respectée sur tous ses points. Cela représente aussi une nouvelle étape décisive dans la collaboration entre santésuisse et l'ASAD.

**Jürg Schläfli**

### Les dix plus importantes catégories de coûts dans l'assurance de base en 2006



**source:** santésuisse-pool de données, 6-2007, du 24.08.2007, vous trouverez d'autres statistiques à l'adresse internet [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)

## 5.4. Développement de la branche

La branche de la santé va profondément se transformer ces prochaines années, entraînée par la volonté politique et par les assureurs maladie. Ce mouvement influencera aussi profondément le secteur de l'ASAD.

***Dispose d'un avantage dans la vie celui qui s'attaque aux problèmes, alors que les autres en sont encore à discuter.***

**John F. Kennedy**

C'est la tâche de notre association cantonale d'aborder suffisamment tôt ces thèmes pour que notre base puisse s'affirmer en temps utile positivement et de manière proactive dans ce nouvel environnement.

### **Nouveaux facteurs d'influence**

Ces prochaines années, les importants facteurs d'influence seront:

- l'introduction sur l'ensemble du territoire des forfaits par cas, les fameux DRG (diagnostics regroupés pour la gestion), qui auront une forte influence sur la qualité des soins dans les soins ambulatoires,
- l'entrée en vigueur de la NPF (nouvelle péréquation financière) au 01.01.2008,
- la situation de départ quant à la révision de la LAMal toujours en discussion,
- l'introduction de nouveaux outils de travail tels que le Managed Care (soins intégrés), le Health Care (organisation HMO), le Casemanagement (gestion des cas),

le Management Care (bonne gestion des soins), la carte de santé, etc.,

- une offre élargie de prestations telles que la prévention, les soins palliatifs, etc.
- les tensions résultant de l'accroissement des volumes de travail d'une part et la pénurie de personnel d'autre part.

### **Thèmes centraux futurs**

Nous avons mené des entretiens denses et de grande valeur avec des experts et des représentants d'autres secteurs de prestations et nous en avons tiré les thèmes centraux suivants:

- de nouveaux modèles de structures,
- des processus de soins perméables,
- un transfert de connaissances optimisé entre les divers secteurs de prestations,
- le développement par branche dans le secteur de la santé.

Le comité s'occupera de manière ciblée de ces sujets au cours des deux prochaines années. La SAP apprécie ces efforts car ils sont identiques à ce qui est prévu dans le rapport sur le 3<sup>e</sup> âge du canton de Berne.

Nous remercions toutes les personnes qui ont mis leurs connaissances à disposition et nous réjouissons de continuer à travailler avec elles.

**Rahel Gmür**

## 5.5. Loi sur l'assurance-maladie

### LAMal

Durant l'ensemble de la dernière législature, l'assurance-maladie a fonctionné dans d'importants secteurs principalement sur la base de solutions provisoires. Dans le cadre de la LAMal, le financement des soins fait partie d'un dossier central. Nos deux Conseils ont presque réussi à adopter ce paquet en 2007. Le 4 décembre 2007, dans le cadre de l'élimination des divergences relatives à la nouvelle réglementation du financement des soins, le Conseil national s'en est tenu à sa position favorable aux patients. Il a insisté sur le fait que les caisses-maladie et les cantons devaient payer les soins aigus et de transition fournis par le biais de l'ASAD et des homes. Le Conseil des Etats aurait dû discuter cette position le 6 décembre 2007. Cette affaire a toutefois été retirée de l'ordre du jour à court terme parce que la commission préparatoire avait manifestement besoin de plus de temps.

### Un accord provisoire a été atteint

Dans l'intervalle, les deux Conseils se sont mis d'accord sur deux questions centrales au bénéfice des personnes tributaires de soins:

- *«La participation aux coûts des personnes tributaires de soins sera limitée à 20% au maximum de la participation aux soins la plus élevée des caisses-maladie.»*

*Dans le calcul des prestations complémentaires pour les propriétaires d'un appartement qu'ils habitent, le montant non imputable sur la fortune sera augmenté à CHF 300'000.*

*Le Conseil national a en outre décidé de fixer expressément dans la loi que les caisses-maladie ont l'obligation de fournir des contributions aux soins dispensés par les structures ambulatoires de jour et de nuit. Il s'est toutefois distancé d'une adaptation automatique de la participation de l'assurance-maladie à l'évolution des salaires et des prix. Il reste au Conseil fédéral à adapter la participation tous les deux ans et à tenir ainsi compte de l'évolution des coûts des soins.»*

Malgré cet arrangement provisoire, les discussions reprendront dans les Conseils en 2008.

La question du financement des soins aigus et de transition ordonnés par prescription médicale, notamment, reste ouverte. SantéSuisse combat le financement de ces soins. L'ASAD s'engage en faveur du financement intégral de ces soins par les caisses-maladie.

Les Conseils prévoient de clore définitivement ce dossier en 2008. Nous devons dès lors en conclure que les soins d'ASAD pour les clients de longue durée vont renchérir et que d'autres révisions nous attendent dans le secteur de la santé.

**Jürg Schläfli**

## 5.6. Protection des données

Les vérifications effectuées par le préposé à la protection des données et l'Office fédéral de la justice en relation avec l'introduction du RAI Home-Care (RAI-HC) ont démontré que, dans la plupart des cantons, les organisations d'ASAD remplissent un mandat public et qu'elles sont par conséquent soumises aux prescriptions cantonales en la matière, qui sont aussi applicables par les administrations cantonale et communales. Les renseignements pris auprès du délégué à la protection des données du canton de Berne et auprès de la SAP l'ont confirmé.

### ***Les organisations d'ASAD du canton de Berne sont soumises à la loi cantonale de protection des données***

Dès l'automne 2005, un groupe de travail interne s'est occupé de déterminer les conséquences juridiques et techniques que cette situation entraînait pour la mise en œuvre du RAI-HC dans le canton. Ces travaux ont pu être achevés durant l'exercice sous rubrique.

### **Le projet épuré est approuvé**

Au printemps 2007, un deuxième tour de consultation des projets a été effectué auprès du service juridique de la SAP et du bureau du délégué à la protection des données cantonal. Le comité de l'association cantonale a épuré le projet, qui comporte les lignes directrices de

protection des données, une notice à l'intention des clients ainsi que deux autres documents et l'a adopté le 20 juin 2007. Il a également tenu compte du jugement du Tribunal fédéral publié peu auparavant<sup>1</sup> qui a donné lieu à discussion et pas seulement dans le milieu de la protection des données. Les directives de protection des données représentent ainsi la première concrétisation des standards avec indicateurs. La recherche d'un traducteur adéquat disposant des connaissances juridiques nécessaires s'est révélée difficile, c'est pourquoi le texte français ne sera disponible qu'à la fin janvier 2008.

### **Proposition de formation en 2008**

Jusqu'à la fin de l'année sous revue, le groupe de travail a en outre élaboré un canevas de formation à la nouvelle fonction de responsable de la protection des données dans les organisations d'ASAD.

Avec le Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung Bern-Wankdorf (BV Bern) nous avons trouvé un partenaire professionnel pour assurer au niveau opérationnel le déroulement de ces cours introductifs qui se dérouleront entre mai et septembre 2008.

***Daniel Kettiger***

<sup>1</sup> Jugement du Tribunal fédéral II, Division sociale, du 21.03.2007, ville de Zürich vs. Helsana Versicherungen AG concernant la transmission de documents (homes)



## 5.7. Publications

### Le degré de notoriété

En 2007, la marque «Spitex» s'est consolidée auprès de nos partenaires et dans le public, en partie à la suite de nos projets «Standards avec indicateurs pour les prestations d'ASAD» et «Régionalisation du paysage de l'ASAD». Les médias ont publié des comptes-rendus détaillés sur les fusions prévues ou achevées dans le canton.

Notre bulletin électronique «Rendez-vous» a beaucoup contribué à l'amélioration du degré de notoriété de l'ASAD et de leur rôle dans le secteur de la santé, notamment en regard du vieillissement de la population. De même que d'autres rapports parus dans divers médias, des communiqués et des interviews en relation avec la nouvelle configuration du financement des soins dans la LAMal (toujours en suspens). Nous vous avons informés de l'approbation impressionnante des délégués aux projets axés sur le futur (voir ci-avant). Notre présidente Lisa Humbert-Droz a eu l'occasion d'expliquer ce pas significatif et les objectifs poursuivis par l'ASAD au cours d'entrevues accordées à des journaux et à la radio.

### «Rendez-vous», un succès

La newsletter diffusée sur internet pour la première fois en 2006 «Rendez-vous» a paru tous les quinze jours, le mercredi, et a suscité en 2007 aussi de nombreuses réactions positives de la part de nos membres. Vous trouverez nombre de rapports, d'informations et d'indications concernant des publications ou des manifestations sur notre page internet [www.spitexbe.ch](http://www.spitexbe.ch), qui

sont utiles non seulement à nos membres mais aussi à nos partenaires ainsi qu'au public intéressé.

Après le départ de notre responsable, Claudia Weiss Gerber, à la fin août 2007, Jürg Schläfli s'est chargé du travail de rédaction en intérim. Dès 2008 c'est Iris Meyer, précédemment assistante de direction qui en est responsable.

### Un nouveau «Schauplatz Spitex»

Dans les colonnes de la revue spécialisée «Schauplatz Spitex», paraissant six fois par an, nous avons régulièrement donné des informations approfondies sur nos activités ainsi que sur les événements et développements intervenant dans le paysage de l'ASAD bernois. La collaboration avec le «Schauplatz Spitex» met en relief le rôle de pionnier de notre association cantonale dans de nombreux domaines.

En 2007 nous avons appris que la revue portée jusque-là par dix associations cantonales alémaniques allait paraître sous une nouvelle forme, peut-être même sous l'égide d'un nouveau responsable. Dans le cadre de la nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons, l'Office fédéral des assurances sociales soutiendra financièrement le développement de la revue. Un groupe de travail mis sur pied dans la seconde moitié de l'année 2007 et dans lequel nous sommes représentés en la personne de Jürg Schläfli, travaille à la poursuite de ce projet.

**Claudine Böhlen**

## 5.8. Aide et soins à domicile aux enfants

Le groupe de coordination de l'ASAD aux enfants s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Pour renforcer la collaboration des services concernés, nous avons invité à nos séances les directrices des services de soins de la clinique pour enfants de l'hôpital de l'île ainsi que l'association d'ASAD RegionKöniz. Outre les thèmes connus (prospectus commun) le groupe s'est occupé de nouveaux enjeux. Par exemple, l'Assurance Invalidité (AI) ne prend plus du tout en charge les coûts des soins de base. Cette règle prévaut déjà dans d'autres cantons depuis trois ans. La SAP s'est déclarée prête à proposer son aide en cas de situation de détresse.

Le décompte des prestations fournies a donné lieu à discussion. Les organisations d'ASAD locales trouvent les coûts des prestataires de services trop élevés et craignent de ce fait d'excéder les coûts plafonds. De l'autre côté, les fournisseurs de prestations d'ASAD aux enfants se plaignent que les tarifs ne couvrent pas les coûts.

La répartition des rôles entre le service d'ASAD aux enfants compétent et l'organisation d'ASAD locale a également soulevé des discussions. Cette question complexe reste d'actualité parce que la délimitation du champ professionnel est controversée.



### **L'Association de promotion de l'ASAD aux enfants est dissoute**

Après que les trois régions d'ASAD aux enfants du canton, soit Berne, Bienne et Langenthal se sont bien établies, l'Association de promotion de l'ASAD aux enfants a dû s'interroger sur le principe même de la poursuite de son existence. Après avoir mûrement réfléchi, le comité a proposé sa dissolution lors de l'assemblée des membres. Par décision de l'assemblée des membres du 4 avril 2007, l'Association de promotion de l'ASAD aux enfants a été déclarée dissoute avec effet au 21 septembre 2007.

Nous remercions tant la présidente que le comité pour leur initiative et leur profond engagement tout au long de ces années.

***Regula Stähli***

## 5.9. Soins, encadrement et aide ménagère

A l'occasion de l'assemblée des délégués de l'exercice sous rubrique j'ai été élu comme membre du comité de l'association cantonale. Je remercie ici les membres de l'association pour la confiance dont ils m'honorent.

Mon premier «acte officiel» je l'ai effectué dans le cadre du projet «Standards avec indicateurs pour les prestations d'ASAD» (voir point 5.1), en reprenant la direction du projet d'élaboration de l'outil «Critères d'affectation professionnels». Le groupe de travail interne se compose de praticiennes ASAD expérimentées. Les premières séances ont tout de suite commencé, ani-

mées de vivantes discussions sur la qualité et les qualifications. Il nous faut encore intégrer dans nos critères les règles convenues dans la convention tarifaire 2008.

Il me tient aussi très à cœur de promouvoir la collaboration et l'échange entre les différentes institutions de santé touchant les soins, l'encadrement et l'aide ménagère. J'utilise activement mes contacts professionnels réguliers avec les EMS, les hôpitaux et les centres de réhabilitation pour faire de la publicité en faveur de l'ASAD.

**Wolfgang Scholz**

## 5.10. Renforcer les relations avec les membres

Nous nous efforçons d'améliorer nos relations avec nos membres. C'est ainsi que notre comité et le directeur ont cette année aussi pris part à de nombreuses manifestations, assemblées de délégués, conférences et rencontres régionales. Nous avons eu tout particulièrement le plaisir de pouvoir assister à plusieurs assemblées fondatrices. En raison des fusions, il y a lieu d'envisager des modifications de structures, ainsi en est-il des représentations dans les groupes régionaux et dans les groupes d'échanges d'expériences. Dans une certaine mesure ces rencontres ont été suspendues étant donné qu'elles ne correspondent plus que très provisoirement aux structures existantes et qu'elles ne peuvent pas encore tenir compte des problèmes actuels.

Pouvoir continuer à renforcer l'échange entre le comité, le secrétariat et les organisations-membres, notre directeur Jürg Schläfli et notre présidente Lisa Humbert-Droz ont réservé depuis février 2007 le dernier vendredi matin du mois pour des discussions, des entretiens et les sujets de préoccupation de nos membres. Les organisations géographiquement éloignées peuvent aussi s'annoncer pour un entretien «en dialogue» téléphonique.

Nous vous remercions tous pour la collaboration constructive que nous vivons et vous souhaitons un franc succès, que ce soit dans vos travaux journaliers ou dans vos efforts de fusion.

**Regula Stähli**

## 5.11. Formation: Nouvelle orientation

La nouvelle orientation imprimée à la plate-forme de formation concernant les professions de la santé exige des organisations des efforts supplémentaires qui sont consécutifs à la nouvelle systématique de formation. Elles ont dû mettre à disposition des places de formation pour les anciennes filières comme pour les nouvelles. Quelques organisations se sont décidées à se jeter à l'eau et ont créé des places de formation dans le cadre des nouvelles bases légales bien que la révision du plan d'études cadre (PEC) soins et la révision de l'ordonnance sur la formation (OrFo) concernant les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) n'aient pas encore été finalisées.

### Cycle secondaire II

Dans le cadre de la révision de l'OrFo ASSC, la branche de l'ASAD a eu la possibilité d'intégrer ses exigences à long terme. Nous avons en outre satisfait la demande de garantir une formation adéquate d'aide familial-e certifié-e. Avec l'OrFo ASSC en cours de consultation, je suis convaincue que l'ASAD dispose d'une bonne position de départ qui lui permettra d'attirer des jeunes motivés vers cette formation.

La nouvelle orientation de l'année d'enseignement de base fondée sur un modèle légèrement dégressif donne à la formation plus d'attractivité autant pour les praticiens que pour les apprenants. Les premières expériences montrent que la demande des jeunes en places de formation excède largement l'offre proposée par l'ASAD.

***Dans ces conditions, nous adressons un vibrant appel à toutes les organisations afin qu'elles mettent plus de places d'apprentissage à disposition!***

En 2009 déjà, nous serons confrontés au fait qu'un nombre d'élèves sortant de l'école en diminution d'environ 12% seront susceptibles de s'intéresser à nos formations. Cela représente un grand défi pour la branche de la santé.

Nous avons également consciencieusement étudié le projet lancé par l'OdASanté «Formation initiale avec attestation». Les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2008.

### Cycle tertiaire

Au cours de la procédure de consultation sur le PEC ainsi que lors d'une réunion d'échanges demandée par tous les domaines de soins du secteur de la santé, nous avons été en mesure de faire valoir nos préoccupations les plus importantes. La demande capitale de favoriser une approche de formation générale a été prise en compte. De même, la forme des stages a été corrigée en fonction de propositions émanant des praticiens.

Bien des incertitudes ont été éliminées. Il reste à contrôler les curriculums existants et à examiner en quoi ils doivent être adaptés.

### Places d'apprentissage

Les services d'ASAD font bien de créer dans les deux prochaines années de nouvelles places de stage et de transformer les places ancien-

nes en nouvelles, sans quoi ils vont manquer de personnel soignant ces prochaines années. L'introduction des forfaits par cas au niveau national accentuera encore cette tendance.

Des études faites par l'Université de Berne démontrent que l'engagement investi dans la formation professionnelle vaut la peine pour chaque entreprise formatrice parce qu'elle est

en phase avec sa responsabilité sociopolitique.

Je remercie très chaleureusement toutes les entreprises formatrices pour leur précieux engagement et émets l'espoir que d'autres organisations d'ASAD s'engageront au cours de l'année à venir dans le cadre de la formation professionnelle.

***Rahel Gmür***

## **6. Commission paritaire de confiance (CPC)**

Seuls deux cas ont encore été enregistrés à l'Office de contrôle. Le secrétaire de la CPC a enjoint aux parties d'essayer tout d'abord, conformément au règlement, de parvenir à un arrangement à l'amiable. Là-dessus les deux litiges ont été retirés sans que l'Office de contrôle ait eu à prononcer un jugement.

Aucun litige n'a été porté devant l'Office d'arbitrage (CPC), de sorte qu'il n'a tenu aucune séance. Etant donné que l'Office de contrôle fait l'objet d'une nouvelle réglementation avec l'entrée en vigueur de la convention tarifaire au 01.01.2008, la CPC s'est dissoute au 31.12.2007.

***Jacques Calcio-Gandino***

## **7. Office de médiation pour les questions du troisième âge et les home**

Pour la première fois, je peux faire un compte-rendu pour l'exercice 2007 en tant que nouvelle membre du Conseil de fondation de la «Fondation de l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge et des homes», représentant l'association cantonale d'ASAD. Le Conseil de fondation s'est réuni comme à son habitude à trois reprises. Madame Andrea Lanz Müller, la médiatrice, nous a informés du nombre et du contenu des questions et des arbitrages. L'année dernière, 413 renseignements juridiques et conseils (380 l'année précédente) ainsi que 30 cas d'arbitrages ont été traités. Réunis, cela représente une

progression de 15 % environ. Ce qui est frappant, c'est l'augmentation des cas dans les soins et l'encadrement concernant les questions des droits des patients et d'assurances sociales.

L'année dernière les cas d'arbitrage provenant du domaine de l'ASAD ont une nouvelle fois été rares; toutefois la tendance est légèrement à la hausse.

J'ai eu beaucoup de plaisir à prendre la succession d'Annina Berger au Conseil de fondation de l'Office de médiation et la remercie ainsi que la Fondation pour leur confiance. En tant que présidente de l'ASAD de Thoune (dès le

01.01.2008 présidente de l'Association ASAD Région Thoune) il me tient particulièrement à cœur de faire valoir les intérêts et les souhaits de l'association cantonale d'ASAD dans ce Conseil de fondation.

Je suis convaincue de la nécessité de ces institutions et je continuerai à m'investir dans leur intérêt. Je tire un bilan tout à fait positif de ma première année en fonction. J'ai fait connaissance d'un nouveau do-

maine dans le cadre de la politique du troisième âge et des homes et je suis prête à affronter de nouveaux défis.

**Nouvelle adresse:**

L'Office de médiation a déménagé. Il se trouve désormais à l'adresse:  
Herrengasse 22, Case postale 580,  
3000 Berne 7, tél: 031 320 30 69

***Barbara Bangerter***

## 8. Représentation de l'Association dans diverses instances

### Commissions:

#### Commission paritaire de confiance (jusqu'au 31.12.2007)

Présidente:

- Carine Egger Scholl, avocate

Secrétaire:

- Jacques Calcio-Gandino

Représentantes Association cantonale:

- Regula Stähli, membre du comité Association cantonale; présidente ASAD Nidau
- Elisabeth Stettler, membre du comité Association cantonale; directrice ASAD Spiez

Remplaçante:

- Sigrun Kuhn-Hopp, directrice ASAD Langenthal et environs

Représentants des assureurs maladie:

- Christoph Engel, santésuisse Berne
- Peter Sieber, santésuisse Berne (jusqu'au 30.03.2007)
- Hans-Peter Eckstein, santésuisse Berne (dès le 01.04.2007)

#### Organisation faîtière du monde du travail (ORTRA), OdASanté Berne

- Rahel Gmür, membre du comité Association cantonale, présidente OdASanté

#### Nouvelle systématique de formation

- Rahel Gmür, membre du comité Association cantonale

#### Commission des soins hospitaliers

- Lisa Humbert-Droz, présidente Association cantonale

#### Commission service médiateur pour les questions de vieillesse ABIV

- Barbara Bangerter, présidente ASAD Thoune

.....

## Groupes de travail internes:

### Délégation de négociations avec santésuisse Berne

- Lisa Humbert-Droz, présidence, présidente Association cantonale
- Rahel Gmür, membre du comité Association cantonale et présidente ASAD Berne
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Dieter Widmer, délégué de l'Association des communes bernoise (ACB), Service social de la ville de Berne, représentant des communes

### Direction générale des projets «Standards avec indicateurs» et «Régionalisation»

- Lisa Humbert-Droz, présidence, présidente Association cantonale
- Peter Dolder, chef de projet externe
- Rahel Gmür, membre du comité Association cantonale
- Iris Meyer, assistante du directeur Association cantonale
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Elisabeth Stettler, comité Association cantonale; directrice ASAD Spiez

### Comité de pilotage du projet «Standards avec indicateurs pour les prestations d'ASAD» (jusqu'au 20.06.2007)

- Elisabeth Stettler, présidence, membre du comité Association cantonale

- Katharina Balsiger, santésuisse Berne
- Peter Dolder, chef de projet externe
- Jan Guillaume, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Fritz Jost, ASAD Heimberg
- Sigrun Kuhn-Hopp, ASAD Langenthal et environs
- Esther Mohni, ASAD Vallée de Tavannes et du Petit Val
- Marcel Rüfenacht, ASAD Berne
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Ueli Studer, représentant Association des communes bernoises

### Groupe de coordination Kinderspietex (ASAD aux enfants)

- Heidi Blaser, clinique des enfants, section chirurgie, hôpital de l'île Berne (depuis le 31.10.2007)
  - Daniela Brunner Wüest, ASAD Berne
  - Birgit Dyla, ASAD Biel-Bienne
  - Eva Feller, ASAD Berne
  - Jan Guillaume, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
  - Sigrun Kuhn-Hopp, Services d'ASAD Langenthal et environs
  - Elfriede Rabold, ASAD Biel-Bienne
  - Monika Renz, ASAD aux enfants Langenthal
  - Silvia Rosat, Assoc. de promotion de l'ASAD aux enfants canton de Berne (jusqu'au 21.09.2007)
- .....

- Marcel Rüfenacht, ASAD Berne
- Hanna Schilltknecht, ASAD RégionKöniz
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Regula Stähli, membre du comité Association cantonale
- Debora Zappel, Assoc. de promotion de l'ASAD aux enfants canton de Berne (jusqu'au 21.09.2007)
- Johanna Zawadzynska, clinique des enfants, section médecine, hôpital de l'île Berne (depuis le 31.10.2007)

#### **Groupe central des directrices et directeurs**

- Sigrun Kuhn-Hopp, présidence, ASAD Langenthal et environs
- Heidi Arn, ASAD Büren Meienried Oberwil Rüti
- Dorothee Buchmüller, ASAD Saanenland (jusqu'au 31.04.2007)
- Ursula Hofer, ASAD région de Konolfingen
- Marianne Hubschmid, ASAD Bürglen
- Urs Kernen, ASAD Interlaken et environs
- Herbert Graf, ASAD Région Emmental
- Angelica Merz, ASAD Oberes Worblental

- Bernhard Moser, ASAD Thoune
- Elfriede Rabold, ASAD Biel-Bienne
- Hanna Schilltknecht, ASAD RégionKöniz
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Barbara Siegenthaler, ASAD Steffisburg
- Regula Stähli, membre du comité Association cantonale
- Helmut Staudt, ASAD Hasle Rüeegsau
- Elisabeth Stettler, ASAD Spiez
- Sonja von Allmen, ASAD Niederbipp
- Erika Wüthrich Rösch, centre d'ASAD Burgdorf-Oberburg

#### **Groupe de travail Protection des données/RAI-HC**

- Daniel Kettiger, présidence, membre du comité Association cantonale
- Angelica Merz, ASAD Oberes Worblental
- Irene Mettauer, ASAD Belp-Toffen
- Jürg Schläfli, directeur Association cantonale
- Katarina Wilhelm, ASAD Nidau



## 9. Comptes annuels et bilan 2007

### Comptes annuels

#### Charges

Compte Désignation 2007	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Ecart Budget
33 Total rémunération direction / administration	256'018.35	284'000.00	284'183.30	-183.30
37 Total prestations sociales	62'942.10	50'900.00	39'912.70	10'987.30
38 Total prestations de tiers	128'043.55	174'700.00	122'989.40	51'710.60
39 Total frais personnel an- nexes	26'404.70	20'000.00	17'547.55	2'452.45
53 Entretien et réparations	778.85	2'500.00	501.95	1'998.05
54 Total charges liées à l'utilisation des équipements	11'405.50	7'500.00	6'750.05	749.95
55 Total charges des locaux	36'720.60	43'500.00	36'317.80	7'182.20
57 Total frais administration / in- formatique / publicité	105'072.15	97'600.00	113'099.25	-15'499.25
58 Total assurances, taxes, inté- rêts du capital	1'244.35	2'000.00	1'158.85	841.15
59 Total autres frais d'exploita- tion	116'342.24	102'500.00	69'820.55	32'679.45
<b>Total Charges</b>	<b>744'972.39</b>	<b>785'200.00</b>	<b>692'281.40</b>	<b>92'918.60</b>
<b>Produits</b>				
Total recettes				
65 du matériel et de la vente	90'506.65	91'500.00	78'698.10	-12'801.90
66 Total intérêts du capital	543.55	1'500.00	7'245.10	5'745.10
Total subventions, cotisa- tions, dons	686'916.10	660'000.00	655'334.05	-4'665.95
69				
<b>Total Produits</b>	<b>777'966.30</b>	<b>753'000.00</b>	<b>741'277.25</b>	<b>-11'722.75</b>
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>32'993.91</b>	<b>-32'200.00</b>	<b>48'995.85</b>	<b>81'195.85</b>
Résultat extraordinaire	13'422.15	-	868.85	868.85
Charges extraordinaires	-	-	3'369.00	-3'369.00
<b>Solde</b>	<b>46'416.06</b>	<b>-32'200.00</b>	<b>46'495.70</b>	<b>78'695.70</b>

**Bilan au 31.12.2007**

	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Caisse	531.25	
Compte de chèques postaux 1	67'381.75	
Compte de chèques postaux 2	5'877.71	
Banque Valiant	39'719.32	
Banque Valiant compte de transfert	-3'654.55	
Compte à terme fixe	350'000.00	
Débiteurs	4'088.50	
Impôt anticipé	2'350.05	
Compte courant projet régionalisation	-1'002.40	
Compte courant projet standards	-6'928.30	
Ducroire sur créances	-200.00	
Stocks	27'852.10	
Actifs transitoires	590.85	
Equipements informatiques	6'700.00	
Créanciers		24'750.05
Autres créanciers		60'000.00
Compte provisoire AVS. LAA		-300.75
Délimitation vacances/heures suppl.		11'295.05
Passifs transitoires		5'790.45
Provisions		45'000.00
Capital de l'association		233'448.89
Fonds		66'826.89
Solde		46'495.70
<b>Total</b>	<b>493'306.28</b>	<b>493'306.28</b>

Abonnez-vous à notre revue spécialisée!

**La revue "Schauplatz Spitex" vous informe sur les soins, le quotidien, les tâches et les activités des services d'aide et de soins à domicile**

**Schauplatz**   
**Spitex**

Zeitschrift der kantonalen Spitex-Verbände  
Aargau, Appenzell Ausererhoden, Bern, Glarus, Graubünden,  
Luzern, Schaffhausen, St.Gallen, Thurgau, Zürich

Vous pouvez choisir entre

- Un abonnement annuel (6 numéros) à CHF 50.-
- Un abonnement d'essai: 3 numéros au prix spécial de CHF 20.-
- Nos membres reçoivent tout abonnement supplémentaire à CHF 30.-

Commandez dès aujourd'hui votre abonnement auprès de  
Spitex Verband Kanton Zurich, Zypressenstrasse 76, 8004 Zurich,  
tél. 044 291 54 50, fax 044 291 54 59, e-mail [info@spitexzh.ch](mailto:info@spitexzh.ch)

## Commentaires relatifs aux comptes annuels 2007

L'excédent d'environ CHF 45'000 est du même ordre que celui de l'exercice 2006. Ont contribué pour une part significative à ce résultat les coûts de conseils juridiques nettement moins élevés encourus, ceci grâce à une diminution des conflits avec santésuisse et les caisses-maladie. La commission paritaire de confiance a aussi occasionné des coûts plus faibles (ASAD / caisses-maladie) en raison du faible nombre de cas à traiter.

Il en va de même des chiffres planifiés pour les coûts de traduction comme pour ceux des honoraires de la présidence. Des dépenses supplémentaires ont été consenties dans le domaine de l'informatique et de l'internet. La mise en place du nouveau site internet en particulier a entraîné des dépenses plus élevées que celles inscrites au budget.

Du côté des produits, nous avons enregistré un recul des ventes de matériel publicitaire dont les raisons sont à porter au compte de la res-

tructururation de ce domaine. C'est ainsi que l'assortiment a été rationalisé et renouvelé, les quantités de commande minimales ont été augmentées. La vente se réalise désormais presque exclusivement via le réseau internet. Un point positif à prendre en compte, ce sont les intérêts notablement plus élevés. Les dépôts réguliers à court terme faits sur le compte Dépôts se sont révélés payants.

En considérant les actifs, ce qui saute aux yeux c'est l'importance des dépôts. Ce capital décroît chaque année régulièrement jusqu'à ce que les cotisations de nos membres soient versées au printemps. La situation financière de notre association est solide et saine.

Un poste ne figurant pas au bilan est celui de la réserve de l'employeur auprès de la Caisse de pension bernoise à raison de CHF 25'000.-.

**Jürg Schläfli**

En réponse à de nombreuses demandes, réapparition dans notre assortiment de produits publicitaires

### **petits blocs post-it**

1 bloc couleurs imprimé à 100 feuillets,  
Format 68 x 74.5 mm,  
(10 blocs emballés sous cellophane)  
Quantité de commande minimale: 50 blocs  
(prix à l'unité Fr. 2.50)

CHF 125.00 y compris TVA

Plus de détails à l'adresse  
[www.spitexbe.ch/shop](http://www.spitexbe.ch/shop)



## 10. Rapport de l'organe de révision

### Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte de profits) de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bienne, le 14 février 2008

REVISIA SA

  
Samuel Bienz  
*expert comptable diplômé*  
(Réviseur responsable)

  
René Schütz  
*expert comptable diplômé*

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- compte de profits et pertes
- bilan

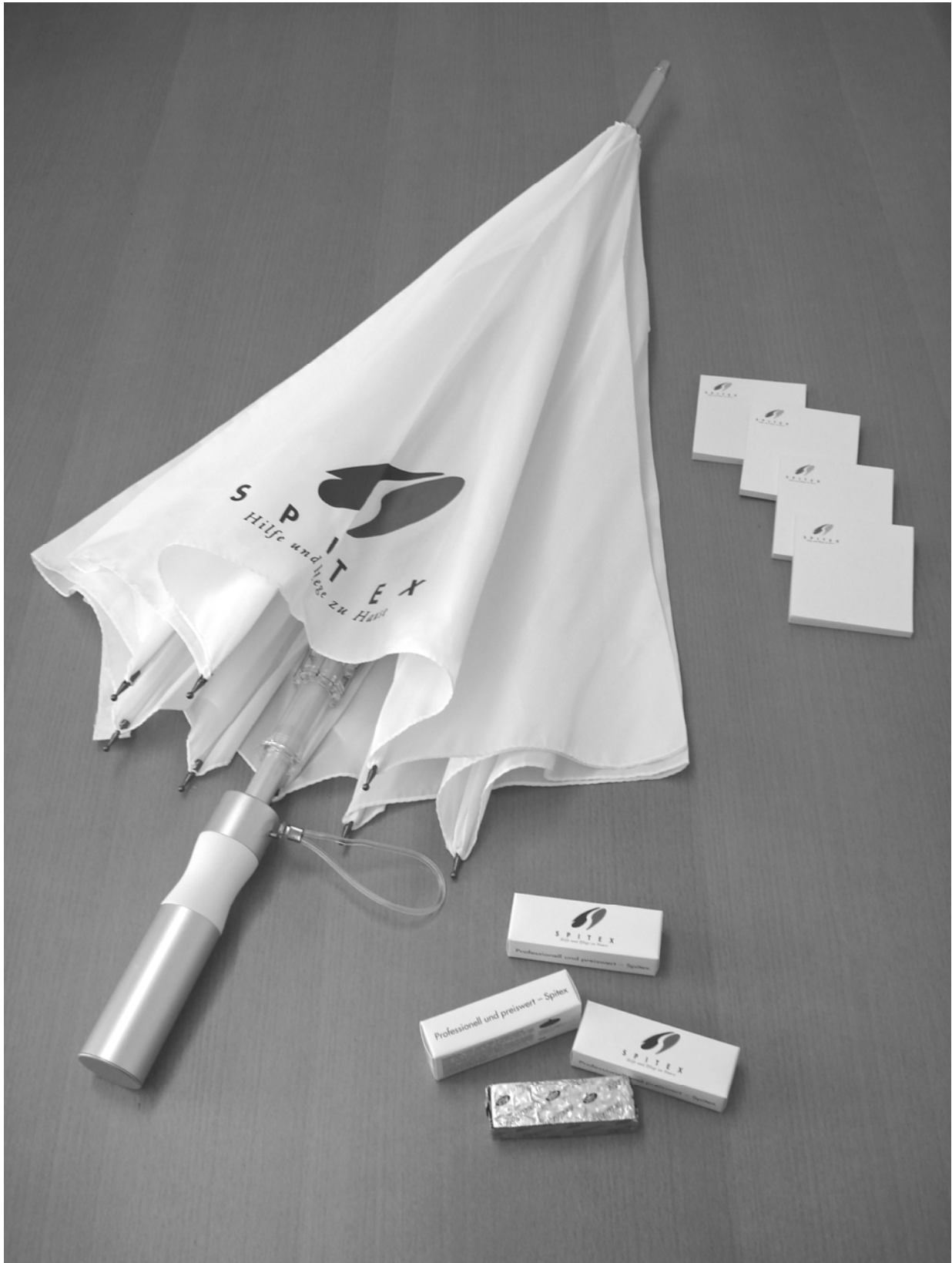
## 11. Glossaire

abems	Association bernoise des établissements médico-sociaux (dès le 01.01.06)
ABIV	Association bernoise des institutions pour la vieillesse (ancienne dénomination)
ACB	Association des communes bernoises
AI	Assurance Invalidité
ASAD	Aide et soins à domicile
ASSASD	Association suisse des services d'ASAD
ASSC	Assistant-e en soins et santé communautaire
CPC	Commission paritaire de confiance, Office d'arbitrage en cas de litiges opposant l'organisation d'ASAD à un assureur maladie
DRG	Diagnosis Related Groups (diagnostics regroupés pour la gestion des cas), classification médicale de type économique
EMS	Etablissement médico-social
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie obligatoire
LiMA	Liste des moyens et appareils, publiée par l'Office fédéral de la santé publique
NPF	Nouvelle péréquation financière
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OdASanté	Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé
OrFo	Ordonnance sur la formation
ORTRA	Organisation nationale du monde du travail
PEC	Plan d'études cadre
RAI-HC	RAI Home Care (système électronique d'évaluation des besoins)
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne

.....  
**Vos notes:**

---

## Nouveautés par 2008



Les détails vous trouverez sur notre site Internet [www.spitexbe.ch/shop](http://www.spitexbe.ch/shop)

---